

actu.fr

142 000 € détournés dans un lycée de Caen : la comptable condamnée

Rédaction Caen

3-4 minutes

L'ancienne agent comptable d'un lycée de Caen (Calvados) a été condamnée à un an de prison avec sursis, jeudi 14 novembre 2019. Elle aurait détourné 142 000 €.

Publié le 17 Nov 19 à 19:45



L'ancienne agent comptable du lycée Rostand, à Caen, a été condamnée pour avoir détourné 142.000 euros des caisses de l'établissement. Capture d'écran ©Google Maps.

Elle seule avait accès au coffre-fort de son bureau. Agent

comptable du lycée Jean-Rostand de **Caen (Calvados)**, elle gérait aussi plusieurs autres établissements, le lycée en centralisant sept au niveau comptabilité. Martine*, employée modèle, était la seule personne chargée des encaissements et des dégagements d'argent. Durant six ans, entre 2013 et 2019, elle a signé un arrêté de comptes annuel s'avérant erroné. Jeudi 14 novembre 2019, cette femme âgée de 63 ans, a comparu devant le tribunal correctionnel de Caen, où elle était poursuivie pour [soustraction et détournement de biens d'un dépôt public](#), par la personne qui en est dépositaire.

Elle prélève 1.500 euros par mois

En février 2019, un signalement de l'académie de Caen alerte le proviseur de l'établissement sur des anomalies comptables. Ce dernier n'a pas accès au coffre. C'est une fondée de pouvoir chargée des contrôles internes qui se présente au lycée. Le coffre devrait contenir environ 145 000 €. Or, seulement 3 540,19 € y sont trouvés. Tout incrimine Martine, qui passe rapidement aux aveux.

Lire aussi : [Soi-disant étudiant, il aurait escroqué 14 personnes pour 40.000 euros, à Caen et Lille](#)

Trop de crédits à la consommation

Malgré un salaire confortable d'environ 3 500 € mensuels, elle est dépassée lorsque son époux perd son emploi en 2010. « Nous avons trop de crédits à la consommation », explique-t-elle. Son mari, lui, n'était pas au courant :

Elle gérait le budget du ménage, je pensais qu'elle touchait des primes.

Chaque mois, durant 6 ans, Martine prélève une moyenne de 1

500 € en numéraire.

La crédibilité de l'état mise en cause

La carrière de cette comptable était méritante. Elle s'était hissée à la plus haute catégorie de sa profession. De par la grande confiance dont elle faisait l'objet, il n'y avait aucun contrôle de la gestion de ces fonds publics.

La partie civile sollicite, en plus du remboursement du délit, un préjudice moral de 1 500 €. « C'était une représentante de l'état, l'image de celui-ci en est impactée ».

Lire aussi : [Près de Caen, il tente d'échanger une voiture volée contre une moto](#)

Pour le procureur, qui requiert une peine de prison avec sursis, les faits sont graves :

C'est de l'argent public qui appartient donc à tout le monde.
C'est la crédibilité de l'état qui se voit mise en cause. Elle n'a pas contesté l'incontestable, mais ce n'est qu'une fois confondue qu'elle a parlé.

Martine écope de 12 mois de prison avec sursis assortis de 24 mois de mise à l'épreuve et de 3 ans d'inéligibilité. Elle devra s'acquitter de 142 930,43 euros de préjudice matériel, de 700 € de préjudice moral et de 800 € de frais de dossiers. Enfin, elle devra suivre des soins psychologiques.

*Prénom d'emprunt.